

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tout candidat résidant dans l'académie et ayant atteint 18 ans dans l'année, au plus tard le 31 décembre 2025, peut s'inscrire au CAP Tournage en Céramique en candidat libre ou en enseignement à distance.

Le candidat devra justifier de 14 semaines d'expérience professionnelle ou de formation en milieu professionnel dans le secteur concerné, dans les 3 ans précédant l'examen.

Sont exclus les entreprises qui produisent en série, tuileries, fabrication artisanale de carreaux de carrelage, fabrication de santons.

PRÉINSCRIPTION SUR INTERNET

Les préinscriptions se dérouleront du lundi 07 octobre au mardi 12 novembre 2024 sur le site académique **ac-dijon.fr** rubrique **examens** ou **<https://candidat.examens-concours.gouv.fr>**

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

À l'issue votre inscription sur internet, vous recevrez, par mail, une CONFIRMATION D'INSCRIPTION dans votre compte candidat Cyclades reprenant les informations saisies que vous devez renvoyer en respectant les étapes ci-dessous :

- vérifier les informations saisies,
- corriger les informations erronées au stylo rouge,
- joindre les pièces justificatives indiquées dans le document d'accompagnement,
- dater et signer le document.

Vous devrez impérativement renvoyer la confirmation d'inscription AVANT LE 18 Novembre 2024 accompagnée des pièces constitutives de votre dossier au Rectorat de Dijon - 2G Rue du Général Delaborde – BP 81921 - 21019 DIJON
Votre inscription ne sera validée qu'après retour de ces documents.

Dans le cas contraire, le rectorat procédera à l'annulation de votre pré-inscription

CONVOCATION ET RESULTATS

Votre convocation sera envoyée uniquement dans votre espace Cyclades courant Avril.
Votre relevé de notes sera aussi consultable sur Cyclades dès la parution des résultats.

AUCUN DOCUMENT ne sera envoyé par voie postale